



HAL
open science

Le confinement de 2020 en France : une expérience de soumission à l'autorité

Laurent Mucchielli

► **To cite this version:**

Laurent Mucchielli. Le confinement de 2020 en France : une expérience de soumission à l'autorité. 2024. halshs-04665119

HAL Id: halshs-04665119

<https://shs.hal.science/halshs-04665119v1>

Submitted on 30 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Le confinement de 2020 en France : une expérience de soumission à l'autorité

Quartier Général. Le média libre, 24/05/2024, par Laurent MUCCHIELLI [[en ligne](#)]

Résumé : cet article analyse le livre de Théo Boulakia et Nicolas Mariot *L'attestation. Une expérience d'obéissance de masse, printemps 2020*, paru fin 2023. Malgré des faiblesses méthodologiques et théoriques, ce travail présente le double intérêt de « défataliser » la décision de confiner en montrant qu'il est faux de croire que « tout le monde a fait plus ou moins la même chose », et en établissant la nature avant tout politique et non médicale de cette décision. En Europe, le gouvernement français est, avec son homologue espagnol, celui qui a poussé le plus loin la logique de suspicion générale, de surveillance et de répression policière de sa propre population. Ce furent les confinements les plus durs, au moins à l'échelle de l'Europe. L'enquête sur les réactions de la population (14 000 questionnaires) menée par les auteurs confirme par ailleurs que le rapport au confinement relève avant tout d'une logique de soumission/résistance à l'autoritarisme de l'État, renforcé localement par les préfets et les maires. Il s'agissait donc, en quelque sorte, d'une expérience de soumission à l'autorité grande nature.

[L'attestation. Une expérience d'obéissance de masse, printemps 2020](#) est un livre paru en septembre 2023. Ses auteurs sont deux chercheurs en sciences sociales. Leur recherche sur « La vie en confinement » ([Vico](#)) a été financée par le Centre National du Livre et l'Agence Nationale de la Recherche. Il s'agit d'une enquête par questionnaire en ligne, ouverte entre le 15 avril et le 11 mai 2020, diffusée par des enseignants auprès des étudiants et de leurs familles et par les sites Internet de plusieurs quotidiens de presse régionale. Ceci a permis de recueillir environ 16 000 questionnaires exploitables, complétés par des entretiens. Les auteurs ont par ailleurs exploité les données policières et réalisé une revue de presse locale pour recueillir un maximum de récits et d'anecdotes sur la façon dont les Français ont vécu ce confinement de presque deux mois (17 mars-10 mai 2020). Ce livre – qui a eu récemment les honneurs du *Journal du CNRS* –, a des points forts, qu'on présentera avant de discuter de ses faiblesses.

Le confinement n'était pas du tout une fatalité

Un des premiers mérites de ce livre est d'établir, pour celles et ceux qui l'ignoraient, la spécificité relative du cas français. Une des façons d'écartier la réflexion critique et la mise en évidence des erreurs commises par les dirigeants consiste à prétendre que, face à l'urgence, tous les gouvernements auraient fait plus ou moins la même chose (enfermer les populations), sous-entendant ainsi qu'il n'y avait pas d'autres façons de faire. C'est par exemple ce qu'induit la

lecture des pages que *Wikipédia* (la prétendue « encyclopédie en ligne », dont les pages « sensibles » sont en réalité totalement prises dans les jeux de propagande contemporains) consacre à la pandémie (p. 31). Ceci est faux et il faut « défataliser » les choix politiques du gouvernement français (p. 18). De fait, « le confinement façon Wuhan n'était pas aussi répandu que les clichés le laissaient entendre, notamment en Europe. On cite souvent la Suède, mais aucun de ses voisins nordiques n'a non plus mis en place de confinement, pas plus que l'Islande, les Pays-Bas ou la majorité des *Länder* allemands. (...) cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de fermetures d'écoles ou de certains commerces. Cela veut dire que les habitants pouvaient se promener librement, sans avoir à rendre de comptes à la police, à justifier d'une 'bonne raison', à se munir d'un laissez-passer ou à attendre une autorisation » (p. 28). Même en Chine, seules certaines provinces ont été confinées, et pas de façon simultanée.

Les auteurs rappellent ensuite que dans la plupart de ces pays, ainsi que d'autres non-confinateurs (le Japon, la Corée du Sud), « le nombre de décès en 2020 est *inférieur* au nombre de décès moyen de la période 2015-2019 » (p. 19). Et ils montrent que, en France, « l'assignation à résidence n'a eu, au mieux, qu'un effet très faible sur la baisse des contaminations » (p. 19). Pour trouver pire que la politique française, il faut se tourner vers des régions aux mains de milices armées comme en Colombie, ou vers des dictatures sanguinaires comme les Philippines (où le président Duterte avait annoncé que la police aurait le droit de *tuer* les contrevenants aux « mesures sanitaires ») et l'Ouganda (où un confinement a été institué le 18 mars 2020 en l'absence du moindre cas détecté dans tout le pays et où la police aura également consigne de frapper les récalcitrants qui, à l'image de nombreux petits commerçants, n'étaient même pas au courant de cette agitation politique). Ouganda que citeront en exemple « les plus grands experts mondiaux » réunis par le *Lancet* sous la houlette de Jeffrey Sachs (dont les auteurs semblent ignorer le parcours et les liens avec la Fondation Gates), « experts » ne tenant aucun compte de la capacité de test quasi inexistante de ce pays, ainsi que la grande jeunesse de sa population (p. 30).

Ainsi donc, les politiques de « distanciation sociale » adoptées par les différents pays, loin de suivre un modèle unique, ont varié en fonction « des styles d'engagement de l'État et des manières de faire propres aux traditions nationales » (p. 30). Dans le cas de la France, les auteurs replacent donc le confinement dans la tradition sécuritaire française, marquée par plusieurs états d'urgence suite aux émeutes et aux attentats.

Le choix français de la répression policière

Derrière leur motivation officiellement « altruiste », les confinements ont été en réalité des armes politiques pour beaucoup de gouvernements. En Inde, le gouvernement était confronté début 2020 à de gigantesques manifestations que le confinement a permis de stopper immédiatement. Une situation similaire se constatait au Liban. La tendance est en réalité générale, on y reviendra. Les auteurs se réfèrent à juste titre à l'étude internationale de Barcelo et al. (2022), qui compare 190 pays. En Europe, ces données permettent de distinguer deux sous-ensembles : les pays d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est d'une part, les pays scandinaves et germanophones d'autre part. Les auteurs concluent que « les États les plus

répressifs sont plus enclins à adopter des mesures de confinement et de couvre-feux, ils les mettent en place plus tôt (..) et ils les maintiennent plus longtemps » (p. 42). Ainsi, « l'enfermement est moins le produit de bonnes intentions que de vieilles habitudes ». Les auteurs passent également en revue différents classements proposés dans la littérature scientifique anglo-saxonne. Toutes ces données convergent et placent la France dans le triste peloton de tête des pays liberticides. Raison pour laquelle il est important, soulignent les auteurs, « de ne pas trop s'encombrer de l'image de 'pays des droits de l'Homme' » si l'on veut comprendre ce qui s'y est joué (p. 49).

Parmi les principaux indicateurs qui renseignent sur le degré de répression des politiques des différents États, l'usage des forces de police est évidemment majeur. Les auteurs tentent donc de passer en revue les données disponibles, qui sont loin d'être homogènes (tous les États ne sont pas centralisés comme la France). Ils parviennent néanmoins à quelques constats comme le tableau ci-dessous.

	Nombre d'amendes	Taux pour 100 000 hab.
Espagne	1 013 747	2 157
France *	1 100 000	1 630
Italie	418 222	709
Belgique	50 000	435
Grèce	40 000	374
Pays-Bas	13 930	77
Grande-Bretagne	17 000	29

** = les chiffres français sont incomplets et dépassent en réalité les 1,2 millions (p. 146-147) et rapprochant ainsi encore plus la France de l'Espagne.*

Les champions européens de l'enfermement covidien sont donc l'Espagne et la France. Dans l'hexagone, à l'issue du premier confinement, plus de 21 millions de contrôles et de 1,1 million d'amendes à 135 euros ont été distribuées par la police et la gendarmerie nationales. C'est « la police pour tous » : « en quelques heures, le nouveau régime juridique mis en place a transformé toute personne présente dans l'espace public en potentiel contrevenant ou hors-la-loi » (p. 9). L'Espagne a donc suivi le même chemin, allant encore plus loin en n'autorisant pas les sorties de domicile pour faire de l'exercice physique avant le 26 avril 2020, et encore, seulement pour les enfants et seulement entre 9 et 11 heures du matin. L'absurdité de telles mesures liberticides n'a donc rien à envier à ce qu'inventera l'administration française durant la pandémie. Avec toutefois, à l'arrivée, une différence majeure puisque, en juillet 2021, le Tribunal constitutionnel espagnol a déclaré le confinement inconstitutionnel et donc permis à tous les citoyens de demander le remboursement des amendes (p. 72).

Fut-ce pour notre bien que nous fûmes ainsi enfermés dans nos salons et nos cuisines ? Point du tout. Les auteurs ont la bonne idée d'interroger l'impact de ces mesures liberticides sur la

mortalité, en utilisant non pas les statistiques de mortalité faussées par le codage « Covid » de n'importe quelle personne ayant fait un test positif, mais le calcul de l'excès de mortalité de l'année 2020 par rapport aux précédentes. Il s'y confirme que la sévérité des mesures non-pharmaceutiques n'a pas de lien avec la réduction de la mortalité. Et les auteurs estiment que, compte tenu des caractéristiques de la mortalité liée au Covid-19 (le très grand âge), il est probable que « la surmortalité observée dans certains pays pourrait être liée à des conditions de prise en charge extrêmement dégradées dans les maisons de retraite » (p. 80). De fait, c'est un autre point commun entre la France et l'Espagne : les résidents d'Ehpad (et structures équivalentes) représentent la moitié des morts liés au Covid-19 en 2020. La conclusion s'impose : le choix de la répression générale a été inefficace et il était inutile de confiner l'ensemble de la population tandis qu'il fallait protéger beaucoup plus les seules véritables victimes potentielles du virus. Nous l'avions dit dès fin 2020 avec Laurent Toubiana et Jean-François Toussaint, mais ceci était manifestement « inaudible » à l'époque (Mucchielli, Toubiana, Toussaint, 2020 ; ainsi que [notre tribune collective](#) du 29 octobre 2020 [600 signataires]). Mais nous avons raison trop tôt.

Enfin, revenons un instant sur les arrière-pensées potentielles des décideurs politiques. Nous avons vu que les auteurs ont évoqué cette question à propos de plusieurs dictatures puis à propos du cas de l'Inde et du Liban. Mais l'hypothèse a en réalité une portée générale. Le cas du Venezuela est offre une autre illustration (Langue, 2021). Et ceci concerne également nos pays européens. Début 2020, la France sortait du mouvement des Gilets Jaunes qui avait fait vaciller le pouvoir actuel et s'était terminé du fait notamment d'une violente répression policière. De son côté, début 2020, l'Espagne sortait péniblement à la fois de la crise institutionnelle provoquée par la tentative séparatrice de la Catalogne et par un scandale de corruption majeur secouant le Parti socialiste (parti du Premier ministre actuel) en Andalousie.

La surenchère sécuritaire

Vouloir réduire les interactions humaines est une chose, décider la façon dont on essaiera d'y parvenir en est une autre. Aux Pays-Bas, le Premier ministre avait déclaré le 8 mai 2020 « Je n'aimerais pas vivre dans de tels pays [comme la France, l'Espagne ou l'Italie]. Je ne veux pas jouer au shérif » (p. 71). Et de fait, dans ce pays, les forces de police recherchait le dialogue et la persuasion. En France, on ne discute pas, on obéit, un point c'est tout (et on s'étonne ensuite de la propension des Français à manifester leur mécontentement). A la mi-mars 2020, l'idée de l'attestation obligatoire ou laissez-passer est directement reprise de l'Italie par le gouvernement français, à qui le Parlement donnera un blanc-seing par la loi du 23 mars créant la notion d'« état d'urgence sanitaire » (p. 90-91). L'attestation relève de « ce type d'instruments que la théorie politique a identifié, depuis Hegel au moins, comme caractéristiques des États modernes : des dispositifs qui demandent aux individus d'être les agents de leur propre conduite pour que l'assujettissement soit plus qu'une simple puissance de fait et devienne consentement à l'autorité » (p. 95). L'attestation est un outil de contrainte, pensé comme tel : « il s'agit de 'pénibiliser' chaque sortie en donnant aux forces de l'ordre les outils pour démasquer la faute, l'erreur ou la tricherie » (p. 105). Il s'agit donc d'« un dispositif disciplinaire dont l'objectif

visé d'abord à fournir aux contrôleurs les informations dont ils ont besoin pour surveiller et punir » (p. 108).

Mais l'État n'est pas l'unique responsable de ce nouveau tournant sécuritaire ne disant pas son nom. Boulakia et Mariot montrent ensuite qu'une surenchère (un « concours Lépine ») s'est enclenchée au niveau local, entre préfets et maires des communes, « sous le patronage bienveillant de l'État central » (p. 115). Tandis que les préfets multipliaient les couvre-feux pour les particuliers et/ou pour les commerces, les maires ont été incités à « utiliser la totalité de leurs pouvoirs de police », comme le déclarait le ministre de l'Intérieur le 20 mars. Outre que certains ont décrété unilatéralement des couvre-feux, beaucoup ont durci encore plus le confinement en ajoutant notamment de nombreuses fermetures de lieux de promenade (parcs, jardins, sentiers forestiers, bords de mer, de lacs et d'étangs, bancs publics, etc.). Beaucoup de préfets et de maires se sont entendus pour limiter les heures de sorties autorisées pour raison sportive. « Au Pays basque, le maire MoDem rédige un texte 'pour empêcher la station assise de plus de deux minutes sur un banc public' : ses services avaient constaté, explique-t-il, que certains habitants s'y installaient pour lire un bouquin ou regarder l'océan » (p. 119). Bref, nombre d'édiles se sont appliqués à « faire le vide ». Ce genre de mesures a concerné 83 des 96 départements métropolitains (p. 120), et les préfets ont pris au total plus d'un millier de décisions locales restreignant les libertés (p. 123). Ceci eut bien entendu des conséquences sur les forces de police (nationales mais aussi municipales) qui firent preuve d'un zèle verbalisateur tout particulier dans les départements où régnait déjà le plus l'ambiance sécuritaire, à commencer par les Alpes-Maritimes (p. 148), sans toutefois déranger trop les citoyens les plus fortunés ainsi que le montrent les chiffres des Hauts-de-Seine, nettement inférieurs à ceux du reste de la région parisienne (p. 149).

Préfets et maires ont ainsi décuplé l'intention et les pratiques sécuritaires de l'État, en mobilisant les polices municipales, la vidéosurveillance et la surveillance aérienne par drones, qui venaient décupler celle opérée notamment par des hélicoptères de la gendarmerie, parfois équipés (comme certains véhicules) de haut-parleurs pour mieux administrer le message d'enfermement à domicile (p. 194-206). Pour accroître les capacités de surveillance de la population, les préfets ont en outre mobilisé les personnels de l'Office national des forêts (ONF) et de l'Office français de la biodiversité, de même que l'Agence des espaces verts et encore des gardes-chasses et des gardes-pêches et même certains chasseurs (p. 200). Partout il s'est agi de « traquer » les contrevenants, de faire « la chasse » aux randonneurs, baigneurs et alpinistes. Et tout ceci a bien entendu été considérablement répercuté et publicisé par les médias (p. 218), qui ont joué un rôle clef dans la pédagogie sécuritaire et la « fabrique du consentement » des populations (Herman, Chomsky, 2008).

Les auteurs concluent que « la surenchère réglementaire fut donc générale. Partout ou presque sur le territoire, représentants de l'État et élus locaux ont travaillé, souvent main dans la main, à ne pouvoir être pris en défaut de laxisme, singularisant leur gestion pour mieux garantir que nul ne pourrait, chez eux, se glisser dans les failles du système » (p. 124). Rappelons pourtant que l'épidémie n'existait pas ou quasiment pas dans beaucoup de ces départements à cette époque. Ces mesures n'étaient pas guidées par une quelconque rationalité médicale. C'est au

nom de la morale qu'il s'agissait d'interdire « des moments et lieux agrément jugés secondaires voire frivoles en période de crise » (p. 123). La crise était gravissime et chacun devait le ressentir intimement pour communier dans la déploration nationale, en y étant au besoin contraint par la force publique.

Telle fut la pensée politique française du confinement. Elle se prolonge dans la méfiance fondamentale envers les citoyens : un « soupçon généralisé de fraude pour tout individu présent en extérieur » (p. 125). De là, la mission de contrôle total donnée aux forces de police : « vérifier l'identité d'un individu au seul motif qu'il est dehors » (p. 126). Les femmes et les personnes âgées ont ainsi pu expérimenter ce qui été d'ordinaire réservé aux jeunes hommes, surtout dans et à proximité des quartiers les plus pauvres. Qu'on se rassure, ces derniers ont bien entendu été harcelés par la police durant le confinement. C'est un véritable « déluge d'amendes » qui s'est abattu sur les « jeunes de banlieues » comme on les appelle dans le débat public. Avec des cumuls que finira par dénoncer la Ligue des Droits de l'Homme en 2022, constatant que ces acharnements policiers concernaient « pour la plupart des jeunes hommes noirs ou d'origine maghrébine, pauvres et issus de familles pauvres » (p. 176). Une forme de « justice de rue » analysée par Aline Daillère (2022), conduisant à un endettement massif de jeunes et de familles désargentés, objets d'amendes répétés parfois dans la même journée (p. 176-177). En résumé, « le maintien de l'ordre – ou devrait-on dire le maintien du vide – au printemps 2020 a amplifié dans des proportions considérables le matraquage financier des jeunes hommes des 'quartiers' » (p. 181).

Soumissions et résistances

La problématique centrale de ce livre est la suivante : « peut-on mettre en lumière les mécanismes sociaux par lesquels l'obéissance s'est (très majoritairement) imposée ? Autrement dit, peut-on établir la part et les logiques du conformisme dans cette traversée du confinement ? » (p. 8). Le livre a ainsi « deux versants. Le premier est consacré aux formes de la coercition d'État. Le second est réservé aux logiques de conformisme et aux figures du refus » (p. 12). Ce second versant se voulant également une problématisation de « la contribution des individus à leur propre contrôle » (p. 9) ainsi que « la police des autres » c'est-à-dire la surveillance et la dénonciation des autres. Passons donc à présent à la deuxième partie, qui concerne les réactions de la population. On en retiendra deux discussions principales.

La première concerne l'analyse des différents types de positionnements de la population face au confinement. Les auteurs utilisent ici les résultats de l'enquête Vico (16 000 questionnaires, 3 000 réponses ouvertes) et l'analyse statistique les conduit à distinguer 6 sous-groupes (p. 264*sqq*). D'abord les « *protestataires* » qui manifestaient leurs désaccords en faisant du bruit le soir et en ne remplissant que des attestations « papier ». Ils sont plus jeunes, plus diplômés et plus urbains, donc vivant plus souvent en appartement, politiquement majoritairement de gauche, ils perçoivent l'arbitraire mais n'osent pas franchement désobéir de peur d'encourir le reproche moral de l'irresponsabilité. Ensuite les « *réfractaires* » qui ont cherché à contourner les règles. Ils sont plus âgés, plus ruraux, plus populaires, plus masculins, moins obnubilés par l'épidémie (ils consomment moins de médias sur le sujet, respectent moins les « gestes

barrière », etc.). Les auteurs distinguent ensuite les « *insouciants* » qui appliquent les règles avec une bonne marge d'interprétation et d'arrangements personnels. On y retrouve davantage de retraités et de ruraux que dans les autres sous-groupes. A eux trois, ces groupes formeraient un peu moins d'un tiers de la population. S'y opposent les deux tiers restants, qui ont accepté l'enfermement. Les auteurs y distinguent également 3 sous-groupes (p. 274*sqq*). D'abord les « *claustrés* », environ 20% de la population d'enquête, qui ne sont pratiquement jamais sortis de chez eux. Ils sont les plus jeunes de tous, avec notamment beaucoup d'étudiants vivant dans de petits appartements, également plus féminins, plus populaires et très peu politisés. Viennent ensuite les « *exemplaires* », « qui appliquent scrupuleusement les règles de sortie et les gestes barrière », puis les « *légalistes* » qui n'appliquent que les règles de sortie. On déduit que les deux derniers groupes représenteraient environ la moitié de la population. Un grand tableau regroupant ces informations aurait été bien utile.

Ce type d'analyse statistique centré sur les caractéristiques socio-démographiques des individus est toutefois limité. Au-delà des 6 groupes construits, l'analyse a surtout le grand intérêt de montrer que les différences s'expliquent moins par la peur du virus que par le degré de soumission aux ordres reçus du pouvoir politique. Ainsi, les jeunes ont été beaucoup plus soumis lors même qu'ils n'étaient en rien menacés par l'épidémie, tandis que les personnes âgées ont été plus souvent rétives à la soumission bien qu'elles soient en revanche beaucoup plus concernées par le risque sanitaire (p. 278-281). En fin de compte, les plus apeurés étaient plutôt des femmes, jeunes, peu diplômées et peu ou pas du tout politisées. En un mot, des dominés.

La deuxième discussion au sujet de la population tourne autour de la question de *la délation*. Dans l'enquête Vico, 4% des enquêtés ont subi, en plus de la pression policière (qui concerne près de 30% d'entre eux), une pression de la part de leurs concitoyens. A ces « réprimandes », s'est donc ajoutée la délation, le plus souvent par des voisins (p. 313*sqq*). Cette « délation de proximité » semble avoir eu cours un peu partout mais plus particulièrement au sein des quartiers populaires, à l'encontre de ceux que les délateurs désignent comme « des assistés » ou des « drogués », reproduisant ainsi les frontières psychosociales habituelles. Le bruit fut, comme toujours, le principal déclencheur. En appelant la police, au lieu de dire que son voisin faisait trop de bruit, on disait qu'il ne respectait pas le confinement.

Les limites et les insuffisances de ce livre

Au final, ce livre démontre donc comment, à travers le confinement, s'est joué non pas une politique sanitaire ayant permis d'éteindre l'épidémie, mais une politique sécuritaire dessinant « le portrait d'un État parfaitement équipé pour la surveillance de masse, avec d'importantes variations locales liées à l'appétence plus ou moins grande des élus locaux pour les questions sécuritaires » (p. 367). Faute de pouvoir mettre un gendarme derrière chaque citoyen, le pouvoir politique s'est efforcé de « transformer chacun en gendarme de soi-même », écrivent très justement les auteurs (p. 367). Les élus locaux ont enfoncé le clou en multipliant à leur tour les interdictions, tout cet arsenal liberticide n'ayant jamais été évalué et encore moins remis en cause. Et les auteurs de terminer par cette phrase : « qu'une nouvelle union sacrée justifiant

suspension des libertés et gouvernement secret et sans contrôle ait pu se répéter presque à l'identique un siècle après la grande guerre [référence à la mobilisation générale d'août 1914], voilà qui n'est pas le signe d'un grand mûrissement démocratique » (p. 371).

Fort bien. Le confinement était donc un acte politique, décidé dans l'urgence, par imitation d'autres pays, et imposé par la contrainte et sous la surveillance policière, et non une mesure sanitaire guidée par l'expérience accumulée dans la lutte contre les épidémies. Nous sommes un certain nombre à l'avoir dit et écrit depuis longtemps mais cette démonstration est désormais faite de façon plus systématique par Boulakia et Mariot. Leur travail souffre toutefois de plusieurs lacunes.

D'abord, du point de vue méthodologique, il eut été très important de discuter la représentativité de la population d'enquête rassemblée dans le dispositif Vico. Faute de quoi, les proportions données pour les six sous-groupes cités ne sont pas généralisables à la France entière (pas même à la France métropolitaine, encore moins à l'Outre-mer qui n'est pas traitée en tant que tel dans ce livre). La population d'enquête rassemblée dans ce dispositif sur-représente notamment les femmes, les adultes en âge de travailler et les urbains de manière générale, ce qui augmente la proportion des soumis (« claustrés », « exemplaires » et « légalistes ») par rapport aux insoumis (les trois autres sous-groupes) que l'on a vus plus souvent âgés et ruraux. Par ailleurs, certaines catégories de la population échappent à toutes les enquêtes passées par Internet. Plus de 15% de la population âgée de 15 ans et plus n'utilise pas ou très peu Internet, proportion qui monte à près de 25% chez les 60-74 ans et à près de 40% chez les plus de 75 ans (Bendekkiche, Viard-Guillot, 2023). Toutes les personnes en situation de marginalité sociale échappent également à ce type d'enquête, de même que beaucoup de personnes appartenant au contraire aux milieux socio-professionnels les plus fortunés. En outre, on peut légitimement faire l'hypothèse que les personnes les moins soumises à l'autorité de l'État, de même que celles qui s'accordaient beaucoup de libertés pendant le confinement, ont préféré plus souvent que les autres rester discrètes sur leurs conditions de vie et ne pas répondre au questionnaire.

Ensuite, méthodologiquement et analytiquement, il eut été important de ne pas se contenter d'une analyse factorielle (sur quoi repose la construction des six sous-groupes cités). Plutôt que cette analyse toujours limitée, et plutôt qu'un zoom unique opéré sur la question du genre (le chapitre 6 est consacré à « l'enfermement des femmes »), on aurait attendu que les auteurs réalisent systématiquement des régressions logistiques en recherchant les variables les plus significatives toutes choses égales par ailleurs. Et il n'est pas certain que le genre soit la variable la plus discriminante.

Par ailleurs, l'analyse des auteurs pêche du point de vue théorique ou problématique. Comment les individus ont-ils été exclus de l'espace public et « reclus » à domicile ? Les auteurs proposent le concept un peu étrange d'« inquiètement », qui ne convainc guère. Les auteurs y voient d'une part un moyen de penser un « retour à la nature » ou « ensauvagement », d'autre part le fait que l'espace public ainsi déserté est rendu dangereux au sens où « le risque de l'arbitraire interprétatif (policié) planait » en permanence (p. 14-15). Si on voit bien le risque de sanction policière, on ne voit pas à quoi renvoie la première idée. En retour, il est frappant

de constater l'absence de référence à un pan entier des connaissances scientifiques, en particulier la tradition de recherche en psychologie sociale sur les mécanismes de conformisme et de soumission à l'autorité (par ex. Nugier, Chekroun, 2021). Les citoyens ne se sont pas seulement soumis par peur de représailles policières. L'enquête des auteurs montre bien que nombre d'entre eux se sont soumis par une sorte de conditionnement civique, c'est-à-dire en acceptant des privations de liberté qu'on leur présentait comme absolument indispensables dans l'intérêt général. Cette pression morale a joué un rôle crucial, non seulement sur l'acceptation de l'enfermement mais de manière générale dans l'acceptation de l'ensemble de la politique dite sanitaire du gouvernement (le port du masque chirurgical en population générale et en tous lieux procède de la même logique de peur, de conformisme et de soumission à l'autorité, et non d'une quelconque nécessité sanitaire [Loridan, 2024]), de même que dans la soumission de la quasi-totalité des médias devant la « vérité » qu'on leur assénait de surcroît au nom de la Science, et qu'il aurait été par conséquent à la fois intellectuellement et moralement impossible de contester. Ce chantage affectif et moral a joué à mon sens un rôle crucial dans la soumission des journalistes (Mucchielli, 2022b, 2023), comme de la plupart des partis politiques, des syndicats et plus largement de toutes les catégories de professionnels intervenant quotidiennement dans le débat public. Quant aux simples citoyens, cette dimension morale et affective est également cruciale pour comprendre le succès de ce que Jacques Ellul appelait la « propagande de conformisation » : « *dans une démocratie, il faut associer les citoyens aux décisions de l'État. C'est là le grand rôle de la propagande. Il faut donner aux citoyens le sentiment (...) d'avoir voulu les actes du gouvernement, d'en être responsables, d'être engagés à les défendre et à les faire réussir* » (Ellul, 1962, 145). Un autre pan entier de la connaissance en sciences sociales est ici délaissé. Et ce n'est pas tout. On est également très surpris que les auteurs n'aient pas pris le temps de s'interroger plus longuement sur les impacts des confinements sur la société française (seule la question de l'augmentation des violences domestiques et étatiques est évoquée, pas celles de l'école, du travail, de la santé en général), ne serait-ce qu'en réalisant une synthèse de l'importante littérature scientifique déjà disponible au moment où ils rédigeaient ce livre (par ex. Schippers, Ioannidis, Joffe, 2022, et leurs 400 références bibliographiques).

Pour conclure

Enfin, on est très surpris à la lecture de ce livre par le fait qu'il s'écrit comme si les auteurs étaient les premiers et les seuls à avoir travaillé cette question. Dès l'ouverture, ils se demandent ainsi « pourquoi revenir sur cet événement quand rien ni personne, dans le débat public, ne vient le constituer en problème ? » (p. 8). Ceci constitue un déni et une invisibilisation de toutes celles et ceux qui, dans le débat public, ont tenté de questionner le bienfondé du confinement malgré la double pression évoquée. En France, dès avril 2020, des chercheurs ayant gardé la tête froide avaient par exemple commencé à questionner les modélisations mathématiques sur lesquelles se basait le « Conseil scientifique Covid-19 » pour justifier la décision politique du confinement (Manzo, 2020 ; Rouchier, 2020). Pour notre part, c'est ce que nous n'avons cessé d'essayer de faire depuis le début de notre enquête, en mars 2020, puis à la fin de l'année 2020 à travers des tribunes collectives qui ont rassemblé plusieurs centaines de signatures d'universitaires et de soignants. Pour mémoire, rappelons ces quatre tribunes collectives parues

dans la presse et que les auteurs ne peuvent par conséquent pas ignorer : « [Covid : nous ne voulons plus être gouvernés par la peur](#) » (*Le Parisien*, 11 septembre 2020, 200 signataires), « [Il est urgent de changer de stratégie sanitaire face à la Covid-19](#) » (*Mediapart*, 27 septembre 2020, 350 signataires), « [La deuxième vague n'est pas virale mais économique et sociale](#) » (*Marianne*, 8 octobre 2020, 300 signataires), « [Le confinement constitue un remède pire que le mal pour la société française](#) » (*Regards*, 29 octobre 2020, 600 signataires). J'ai également publié à plusieurs reprises des articles de collègues montrant l'inutilité des confinements sur le plan statistique et médical (notamment ceux de l'équipe du professeur J.-F. Toussaint, Université de Paris : Le Bourg et *al.*, 2020 ; Toussaint, 2020, 2021a, 2021b). Pour ma part, j'ai également publié en 2022 un livre en deux tomes (*La doxa du Covid*) qui développait déjà la plupart des thèmes évoqués dans ce livre (Mucchielli, 2022a), qu'il s'agisse de l'analyse de la répression policière du confinement, de l'usage de la comparaison historique et des statistiques de mortalité *toutes causes confondues* pour juger de l'impact sanitaire de l'épidémie (*cf.* déjà Mucchielli, Toubiana, Toussaint, 2020), de l'analyse du *délire bureaucratique* auquel ont donné lieu les confinements, des problèmes juridiques et philosophiques que posent ces atteintes extra-ordinaires aux libertés individuelles et collectives (*cf.* aussi Mucchielli, Schouler, 2022), ou encore du rôle des cabinets de conseil privés dans la gestion de l'épidémie, pour ne citer que quelques points également évoqués par Boulakia et Mariot. Mais l'on en vient à penser, en refermant le livre, qu'il s'agissait d'une volonté des auteurs que de passer sous silence leurs collègues désignés par les médias et le pouvoir politique comme d'affreux « complotistes » (sur l'invisibilisation des voix scientifiques dissidentes pendant la crise, *cf.* Liester, 2022 ; Shir-Raz et *al.*, 2022 ; Rouchier, 2024). Ce qui est inadmissible entre chercheurs du service public. En ce qui me concerne, l'invisibilisation volontaire est totale puisque ne sont cités ni mes travaux sur la gestion politique de la crise du Covid, ni aucun de mes travaux antérieurs sur les politiques de sécurité, lors même que ces travaux se situent très exactement dans le sujet (par exemple Mucchielli, 2008) et lors même que la plupart de mes collègues ayant écrit sur les mêmes sujets ces dernières années sont au contraire référencés. Il s'agit donc d'une invisibilisation totale puisqu'elle est même rétrospective, une annihilation en quelque sorte. Cette soumission (obéissance ?) de Boulakia et Mariot au « qu'en dira-t-on » constitue une double erreur scientifique. D'abord, en me faisant disparaître, les auteurs se sont privés des quelques connaissances produites dans mes travaux antérieurs, et qui leur aurait évité d'écrire des choses erronées (1). Ensuite, la science est un travail collectif indépendant qui ne devrait pas se soucier du sens du vent politico-médiatique. S'aligner ainsi sur le conformisme ambiant en contribuant à ostraciser ses propres collègues scientifiques, c'est contribuer à une mise en danger des libertés académiques que l'on constate un peu partout. En un mot, c'est scier la branche sur laquelle nous sommes tous assis.

Note

(1) J'ai abordé le tropisme sécuritaire des politiques publiques au niveau tant national que local dans de très nombreuses publications scientifiques et dans des revues que les auteurs connaissent parfaitement. Lire et citer ces travaux aurait permis aux auteurs de ne pas écrire par

exemple que « début 2020, on en comptait [des caméras de vidéosurveillance] environ 70 000 sur le territoire métropolitain » (p. 195). J'ai en effet montré dans mon livre sur la vidéosurveillance, au terme de la comparaison des différentes sources disponibles, qu'« il paraît raisonnable d'estimer aujourd'hui le nombre total de caméras filmant des lieux publics et les voies publiques en France à environ 1,5 million en 2018, et le nombre de celles filmant exclusivement la voie publique (à l'initiative essentiellement des communes) à au moins 150 000, soit le triple des estimations officielles » (Mucchielli, 2018, 27). Et, dans les conclusions de ce livre, j'annonçais également l'usage futur des drones pour surveiller la population.

Références

Barceló J., Kubinec R., Cheng C., Rahn T., Messerschmidt L. (2022), « Windows of repression: Using COVID-19 policies against political dissidents? », *Journal of Peace Research*, 59 (1), p. 73-89.

Bendekkiche H., Viard-Guillot L. (2023), « 15 % de la population est en situation d'illectronisme en 2021 », *INSEE Première*, n°1953.

Boulakia T., Mariot N. (2023), *L'attestation. Une expérience d'obéissance de masse, printemps 2020*, Paris, Anamosa.

Daillère A. (2022), « L'amende forfaitaire, arme de (non-)droit », *Champ pénal*, vol. 26 [[en ligne](#)].

Ellul J. (1962), *Propagandes*, Paris, Armand Colin.

Herman E., Chomsky N. (2008), *La fabrique du consentement. De la propagande médiatique en démocratie*, Marseille, Agone.

Langue F. (2021), « Venezuela : le gouvernement de la peur et son allié Covid », *Carnets de l'EHESS* [[en ligne](#)].

Le Bourg E., Laroachelambert de Q., Toussaint J.-F. (2020), « Retour sur l'étude prétendant que le confinement 'sauva plus de 60 000 vies' », *Mediapart. Le blog de Laurent Mucchielli*, 9 septembre [[en ligne](#)].

Liester M. (2022), « The suppression of dissent during the COVID-19 pandemic », *Social Epistemology Review and Reply Collective*, 11 (4), p. 53-76.

Loridan E. (2024), « Sur l'utilité des masques », in Collectif, *Un autre regard sur le Covid-19*, Plogastel, éditions Demi-Lune, p. 285-306.

Manzo G. (2020), « Les réseaux sociaux dans la lutte contre le Covid-19 », *The Conversation*, 21 avril [[en ligne](#)].

Mucchielli L., dir., (2008), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte.

Mucchielli L. (2018), *Vous êtes filmés. Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance*, Paris, Armand Colin.

Mucchielli L. (2022a), *La doxa du Covid*, tome 1 : *Peur, Santé, Corruption et Démocratie*, Bastia Éoliennes.

Mucchielli L. (2022b), « La crise sanitaire a révélé l'inquiétant déclin du journalisme », in Mucchielli L., dir., *La doxa du Covid*, tome 2 : *Enquête sur la gestion politique de la crise*, Bastia Éoliennes, p. 239-270.

Mucchielli L. (2023), « Le comportement des journalistes français durant la crise sanitaire », in Mucchielli L., *Défendre la démocratie. Une sociologie engagée*, Bastia, Éoliennes, p. 227-264.

Mucchielli L., Toubiana L., Toussaint J.-F. (2020), « Mortalité du Covid en France : ce que nous apprennent les chiffres », *Journal International de Médecine*, 12 novembre [[en ligne](#)].

Nugier A., Chekroun P. (2021), *Les influences sociales. Concepts, recherches et applications*, Paris, Dunod.

Rouchier J. (2020), « Prévoir ou expliquer : le dilemme de la modélisation de l'épidémie », *AOC*, 24 avril [[en ligne](#)].

Rouchier J. (2024), « Invisibilisation des controverses pendant la crise COVID : une tendance de fond ? », in Fugier P., Ghedamsi I., Lecorre T., Mabilon-Bonfils B. (éds.), *Que fabrique la science ? Construction(s) et Réception(s) de la science aujourd'hui*, Strasbourg, éditions EDBH, p. 47-59.

Schippers M., Ioannidis J., Joffe A. (2022), « Aggressive measures, rising inequalities, and mass formation during the COVID-19 crisis. An overview and proposed way forward », *Frontiers in Public Health*, 10, 950965.

Schouler C., Mucchielli L. (2022), « Les libertés qui fondent la démocratie sont-elles solubles dans la lutte contre une épidémie ? », *Futuribles*, 4, p. 73-85.

Shir-Raz, Y., Elisha, E., Martin, B., Ronel N., Guetzkow J. (2022), « Censorship and Suppression of Covid-19 Heterodoxy: Tactics and Counter-Tactics », *Minerva*, 61, p. 407-433.

Toussaint J.-F. (2020), « Une étude montre-t-elle que le deuxième confinement n'était pas nécessaire ? », *Mediapart. Le blog de Laurent Mucchielli*, 23 décembre 2020 [[en ligne](#)]

Toussaint J.-F. (2021a), « Refuser l'anesthésie du confinement », *Mediapart. Le blog de Laurent Mucchielli*, 29 janvier 2021 [[en ligne](#)].

Toussaint J.-F. (2021b), « [L'hypothèse de l'efficacité du confinement est démentie par la science actuelle](#) », *Mediapart. Le blog de Laurent Mucchielli*, 3 février 2021 [[en ligne](#)].